

KOBE – GAC : échanges entre les unités constitutives (3 sur 3)

Mercredi 13 mars 2019 – 10h30 à 12h00 JST

ICANN64 | Kobe, Japon

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Veuillez rejoindre vos sièges. Nous allons commencer dans quelques minutes. Merci.

ROB HOGGART : Nous sommes ravis de souhaiter la bienvenue à la ccNSO. Voilà Peter qui vient de nous rejoindre. Bonjour. Ils ont une présentation à nous faire. Vous êtes les bienvenus. Je ne sais pas qui pense commencer ? C'est Katrina ?

KATRINA SATAKI : Oui. Bonjour et merci. On m'appelle Kristina souvent. On ne m'avait jamais appelé madame ccNSO, cela m'a surpris. Merci.

Nous sommes la ccNSO, nous sommes contents d'être parmi vous. Nous avons là pour 45 minutes au cours desquelles nous pensons aborder trois sujets dont le premier est notre PDP sur le retrait des ccTLD, question qui nous semble de grand intérêt pour vos pays même si vous croyez tous que vos pays n'auront jamais besoin de retirer leur ccTLD. Pourtant, je me permettrai de céder la parole à Stephen, président de notre groupe de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

travail du PDP. Stephen, vous avez la parole, à vous de présenter.

STEPHEN DEERHAKE : Merci Katrina. Je suis Stephen Deerhake comme le disait Katrina. J'ai Lisa à ma droite, vice-présidente du groupe de travail sur le PDP concernant les ccTLD. Je me suis dit qu'il serait intéressant pour vous d'avoir un peu de contexte sur les travaux qui nous ont amenés au point où on en est et pourquoi nous faisons ce que nous faisons.

Dans ce sens, il faudrait que l'on revienne en arrière jusqu'en 1994 au moment où nous avons publié notre document RFC1591, qui définissait le système tel qu'il est à l'heure actuelle et qui comprenait la définition des ccTLD, des gouvernements, etc. D'emblée déjà, l'IANA avait décidé de ne pas se mêler de la définition de ce qu'est un territoire de pays et de ce qui ne l'est pas. Plutôt, ils ont décidé de céder l'honneur à l'entité qui gérait l'attribution des chaînes à deux et trois lettres pour les codes des pays, donc en l'occurrence la ccNSO.

Cela ne fonctionne pas, n'est-ce pas ? Est-ce que c'est nous qui contrôlons ? Oui, cela fonctionne ? Alors on revient en arrière de deux diapositives, oui.

Alors le RFC1591, pourtant, n'avait pas tous les détails sur les ccTLD. Il manquait surtout des détails au niveau des critères sur les contrôles de transfert des TLD d'un gestionnaire à un autre. En général, la terminologie parlait plutôt de redélégation, que le GAC connaît bien. Et en ce moment, la communauté des ccTLD et l'organisation ICANN parlent plutôt de révocation et de transfert.

Il y a quelques années, un groupe de travail a été créé qui s'appelle le groupe de travail sur le cadre d'interprétation qui s'est penché en profondeur sur le RFC1591 dans le but de créer une interprétation de l'ambiguïté qui apparaît dans ce document. Le travail de ce groupe et le résultat final ont d'ailleurs permis de mieux comprendre certaines des lacunes qui apparaissaient.

Historiquement, il n'était pas clair quels étaient les critères par rapport aux transferts et aux révocations, qui nous a emmené à des critères qui n'étaient pas toujours les mêmes. On n'avait pas des critères constants qui étaient utilisés par l'IANA pour les révocations et les transferts au cours de 15 dernières années.

Alors au sein de la ccNSO, on s'est dit qu'il nous fallait revenir au départ de tout ce problème pour voir s'il ne nous fallait pas des politiques à long terme, s'il ne fallait pas que l'on élabore de nouvelles politiques. Et pour ce faire, nous sommes revenus en

arrière. Nous avons commencé à travailler il y a cinq ou six années et nous avons créé un groupe de travail sur le retrait, la redélégation et la délégation qui a fait une révision historique des transferts et des révocations qui avaient été effectués par l'IANA depuis la création de l'ICANN, même.

Le document résultant suivait donc ce qui avait eu lieu dans le passé et est abouti à la création du groupe de travail sur le cadre d'interprétation, qui s'est alors penché sur le RFC1591 dans le but d'avoir une interprétation de consensus sur ce que les différents points qui sont contenus dans le RFC1591 impliquaient. Le GAC d'ailleurs a participé à ce groupe de travail, ce qui était très bien. Et à la fois, c'est ce travail qui nous a permis d'arriver à la situation actuelle qui est la création du groupe de travail du cadre d'interprétation, qui travaille depuis un an et demi ou un peu plus même. Vous pouvez l'état des lieux des travaux de ce groupe sur le lien qui apparaît à l'écran. Et il y aura d'ailleurs un groupe de travail de suivi qui s'occupera d'appliquer des politiques pour un mécanisme d'appel qui est demandé dans le RFC1591 mais qui n'est pas défini. Donc il nous faudra une certaine orientation pour pouvoir à la fois définir ce que l'IANA et l'ICANN devront faire.

Le ccTLD doit être éliminé de la racine, c'est-à-dire retiré, une fois que le code 3166-1 de l'organisation internationale des normes, donc ISO 3166-1, soit supprimé de la liste des ccTLD

actifs. Ce tableau est contrôlé par une agence qui est l'agence de l'IANA. C'est une fonction que l'ICANN contrôle et nous dépendons d'eux pour ce faire.

Le groupe de travail sur le cadre d'interprétation a noté dans son rapport final qu'il n'y a pas de politique pour le retrait de TLD. Donc nous essayons par conséquent de fournir un contexte pour que l'opérateur de l'IANA puisse avoir des directives à suivre.

Le groupe de travail a été créé en avril 2017. On aura bientôt commencé à travailler il y a deux ans. On se réunit de manière périodique. On tient des appels toutes les deux semaines et on essaie de tenir au moins une réunion présentielle lors de chaque réunion publique de l'ICANN. Donc nous avons un rythme qui est assez correct et qui nous permet d'avancer raisonnablement.

Lors de la réunion de Barcelone, nous avons pu parvenir à certains résultats. Comme vous voyez ici à l'écran, il y a des sujets qui sont maintenant conclus. On a travaillé sur l'applicabilité de la politique en termes généraux et nous sommes parvenus à un consensus sur la définition d'un évènement déclencheur pour donc la suppression d'un code de pays de la liste IANA. Et nous avons également pu parvenir à un consensus sur la longueur que nous croyons devrait avoir le processus de retrait. Depuis Barcelone, nous sommes également

parvenus à un consensus sur le processus de suppression ou de retrait et sur la duration. Je voulais voir la même diapositive mais peu importe. Donc la durée du processus de retrait. Diapositive suivante.

Ce graphique vous donne une idée des activités par rapport au retrait d'un TLD. L'évènement déclencheur qui apparaît en haut en rouge est la suppression d'un code des pays à deux caractères, deux lettres. Il est donc retiré par l'agence d'entretien de l'ISO. À la fois, cela va générer un avis de retrait qui doit être généré par l'IANA, et cela génère deux pistes de potentielles. D'une part, on a le gestionnaire du TLD et la PTI qui vont devoir se mettre d'accord par rapport à la manière dont ce retrait va être géré, donc ils vont mettre en place un plan de retrait. Il a été accordé par consensus que le gestionnaire des TLD aura au maximum cinq ans pour définir la manière de retirer leur TLD et si besoin, le gestionnaire qui va retirer le ccTLD pourrait demander plus de temps, jusqu'à dix ans, pour faire ce retrait du ccTLD, surtout parce qu'il y a également beaucoup d'opérateurs de registre qui offrent des contrats de délégation de noms de domaine. Donc jusqu'à dix ans est une période qui semble raisonnable.

Dans cette période de temps d'entre cinq et dix ans, on espère voir l'exécution et la conclusion du plan. Et pour ce qui est de l'opérateur de la fonction IANA, son travail aura été fait et il y

aura un évènement externe qui sera la suppression du ccTLD, du fichier de la zone racine du DNS. Donc c'est à l'IANA de le faire ; cela ne fait pas partie de nos politiques à l'heure actuelle.

Or, la deuxième option, la deuxième piste, celle qui apparaît à droite ici à l'écran, est le scénario où il n'y aurait pas d'accord entre le gestionnaire du ccTLD et le gestionnaire de la fonction IANA. Dans ce cas-là, il y aura une période cinq ans au cours de laquelle les deux vont devoir trouver une manière de procéder. Puis si le gestionnaire résiste au retrait du ccTLD, il se pourrait qu'il y ait un procès mais on s'attendrait à ce qu'il y ait un accord entre les deux. Mais cela ne fait pas partie de notre politique. Nous, on se concentre surtout sur la gauche et sur l'élaboration d'une politique que nous espérons pourra générer la coopération entre le gestionnaire des ccTLD et le gestionnaire des fonctions IANA.

Il reste toujours beaucoup de travail à faire. Comme vous voyez, il y a des sujets qu'il reste à aborder. On a d'abord la supervision du processus de retrait sur laquelle nous travaillons toujours. On s'occupe des codes des pays exceptionnellement réservés qui apparaissent dans un tableau spécifique. Nous examinons également ce que nous devrions faire par rapport aux ccTLD d'IDN qui sont associés aux ccTLD en caractères ASCII. Donc si les ccTLD en caractères ASCII sont retirés, cela aura un impact sur les ccTLD d'IDN. En même temps, nous nous penchons sur la

question de ce qu'il se passe si on a un changement de gestionnaire du ccTLD au cours du processus de retrait. Il se pourrait que le TLD en fait soit délégué plutôt qu'à une université à un ministère qui s'occupe de le gérer. Donc on commence à considérer cette possibilité. Et à mesure qu'on avancera dans nos travaux, bien sûr on commencer à appliquer des tests de stress du modèle. Voilà où on en est en ce moment.

Donc nous apprécierons la contribution du GAC là-dessus. On a déjà reçu les contributions du groupe de travail sur le cadre d'interprétation qui étaient fort utiles. Et on ne voudrais pas venir ici et que vous soyez surpris par rapport à nos travaux. C'est pour cela qu'il serait formidable d'avoir les contributions et les remontées d'informations du GAC à mesure qu'on avance.

Voilà tout ce que j'avais à présenter pour l'instant. Katrina, je vous recède la parole. Je ne sais pas s'il y a des questions ?

KATRINA SATAKI : Merci Stephen. Y a-t-il des questions ? En général, on en a toujours.

ROB HOGGARTH : Pua, s'il vous plaît.

PUA HUNTER :

Merci Katrina et merci Stephen de cette présentation qui était exhaustive. Je suis désolée, je n'ai pas d'idées qui puissent vous aider mais j'ai deux déclarations à faire, d'abord en ma capacité de coprésidente du groupe de travail sur les régions faiblement desservies et puis en tant que représentante du GAC des îles Cook.

Premièrement, je tiens à revenir sur le travail qu'a fait le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies conjointement avec la ccNSO pour la rédaction d'un document de foire aux questions sur la délégation et redélégation des ccTLD. Le groupe de travail, je pense, devra revenir là-dessus pour modifier le document, surtout pour modifier le titre déjà notant le changement qui ajoute la redélégation à la révocation et au transfert.

Je suis très intéressée par le travail que vous faites parce qu'il me semble qu'il est important qu'il fasse partie de nos questions fréquentes. Peut-être que lorsque vous aurez fini vos travaux par rapport à la politique, on pourrait profiter de l'occasion pour réviser notre document de foire aux questions comme je le disais.

Je voudrais également aborder la question du retrait des ccTLD en tant que représentante du GAC de îles Cook. À l'heure actuelle, nous nous penchons sur la possibilité de changer le

nom. Et voyant le schéma que vous avez présenté, on parle d'une durée de cinq ans. C'est quelque chose de tout neuf chez moi, mon pays n'en est pas au courant donc je serais intéressée par le processus. J'aimerais bien que l'on puisse désigner des dirigeants dans mon pays pour qu'ils participent et qu'ils assistent à ce processus de la ccNSO et de l'ICANN et pour qu'ils puissent trouver conseil au moment de changer le nom de notre pays.

Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, je m'excuse mais l'autre groupe de travail – je ne l'ai pas dit – travaillera avec votre agent de liaison pour suivre les travaux de la ccNSO à cette instance en particulier. Merci.

STEPHEN DEERHAKE : Nous vous remercions de ces commentaires. Oui, les îles Cook seront l'une de nos premières applications de la politique effectivement. J'assume que lorsque vous changerez formellement le nom du pays lui-même, l'ISO et son agence d'entretien pourront proposer deux codes à deux et à trois lettres différents pour votre pays qui aura été renommé. À ce moment-là, on verra donc un déclenchement du retrait du code à deux lettres existant des îles Cook. Dans votre cas, je pense que ce devrait être une question assez simple parce qu'on prendra donc des noms qui apparaissent dans votre espace de

noms actuel, qui sont des codes à deux lettres et qui seront alors inscrits dans un nouvel espace de noms de domaine avec un nouveau code à deux lettres.

Bien sûr, je suis là pour rester en contact avec vous pour vous tenir au courant de nos progrès là-dessus. Si possible, on vous demanderait de nous donner une idée estimative du temps que cela vous prendrait de changer le nom si vous le savez. Autrement, bien sûr toute aide serait bienvenue.

Je vais donner la parole à mon collègue ici à ma gauche.

[ININTELLIGIBLE] :

Nous prévoyons des changements au niveau des noms des pays bien sûr, comme par exemple la Macédoine qui pense changer son nom de Macédoine du Nord en République de Macédoine. Et il y a également d'autres pays, les îles Cook seraient le quatrième pays. En général, cela implique un retrait de l'ancien nom et la délégation d'un nouveau nom. Dans la pratique, cela devrait être assez direct parce qu'on changerait un code par un autre. Mais notre équipe s'inquiète en particulier du retrait de nom. On n'est pas l'opérateur de la fonction IANA et on ne peut pas les remplacer. Au moment de sélectionner un nouveau gestionnaire ou administrateur de délégation, il faudrait consulter avec les territoires, quel sera leur nouveau nom, on ne pourra pas savoir comment cela sera fait. Ce n'est pas à nous de

le définir. En fait, ce qui nous intéresse, c'est la mécanique du retrait. Or, nous savons que le renommage est une question particulière. Donc nous nous en occuperons à mesure que nous discuterons de cette question. Merci.

KATRINA SATAKI :

Merci.

Nous avons également reçu une demande du secrétariat qui nous demandait d'être plus clairs par rapport à l'importance que cela a pour le GAC et à pourquoi il nous semble que les représentants du GAC qui sont intéressés par cela devraient participer au travail du PDP.

Vous l'avez déjà entendu. Des fois, il y a des pays qui n'existent pas, des pays qui se séparent, des pays qui s'unissent, des pays qui veulent changer de nom. Dans tous les cas, il se pourrait qu'il y ait des situations où le ccTLD qu'ils utilisent en ce moment doit être retiré parce qu'il n'est plus utilisé. Et comme nous le disait Stephen lors de sa présentation, l'évènement déclencheur est le moment auquel le code des pays est supprimé de la liste de l'ISO.

Ce processus d'élaboration de politiques s'occupe justement de ce type de situation. J'espère que cela aura précisé un peu l'importance de ce PDP pour vous.

Oui, Eberhard ?

EBERHARD BLOTCHER : Cet évènement de l'iOS est toujours déclenché ou provoqué par différentes mesures qui sont prises par le gouvernement du pays concerné. C'est pourquoi le gouvernement devrait savoir que s'ils changent leur nom et s'ils demandent un changement du code ISO, cela aura une conséquence pour le ccTLD qui y est associé. Donc c'est quelque chose qui ne dépend pas de nous, ce n'est pas de notre contrôle. Cela appartient à chacun qui demande ce changement, mais il est donc important que le GAC sache que ce nous sommes en train de faire parce que c'est vous les responsables. C'est pour cela qu'on voudrait avoir des membres du GAC qui participent à nos activités pour pouvoir avoir des contributions précoces de vous, que l'on puisse vous conseiller d'emblée pour ne pas avoir de mésententes.

Merci.

KATRINA SATAKI : Manal, vous avez la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Katrina. Merci à tous ceux qui sont ici présents. Merci d'attirer l'attention des membres du GAC sur ces questions qui

sont extrêmement importantes pour le GAC car il ne s'agit de cas aussi rares que l'on pourrait croire. On a le cas du Swaziland qui devient Eswatini. Ce cas a été soulevé avant aussi. Donc il est intéressant de pouvoir avoir ce document dans notre forum de questions et nous assurer que tout est prêt pour que les membres du GAC puissent le lire s'ils en ont besoin.

STEPHEN DEERHAKE : Merci. Il est mon intention de faire des points réguliers avec le GAC pour informer du progrès de notre groupe de travail. Nous serons ravis de mettre à jour notre document de foire aux questions au fur et à mesure que des changements seront réalisés.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup.

Peter.

PETER : Nous nous rendons compte qu'il ne s'agit pas du sujet le plus accessible pour tout le monde. Mais pour nous, les ccTLD sont tellement importants que nous essayons de faire un effort pour mieux approfondir la question de la terminologie. Mais nous comprenons que ce ne soit pas évident pour les autres SO et AC.

Si je ne m'abuse, nous avons eu une présentation un peu plus générale sur les pays de l'ISO il y a un certain temps. Si les membres du GAC sont intéressés, nous pourrions faire une présentation un peu plus basique sur ce sujet et notamment sur les différents mécanismes PDP au sein de la ccNSO, que ce soit du point de vue de la terminologie, ce PDP se focalise sur le retrait, mais le problème de la terminologie concerne également le transfert, la délégation. Et il y a une différence par rapport à la terminologie qu'on utilisait avant, donc cela peut devenir confus. Notamment, si vous le souhaitez nous serions ravis de préparer une présentation un peu plus générale et un peu plus basique pour les membres du GAC en dehors de séances entre le GAC et la ccNSO.

KATRINA SATAKI : S'il vous plaît, la Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

Je pense que c'est une proposition tout à fait parfaite. Quand vous faisiez votre présentation, je me demandais comment cela pouvait être en relation avec les principes du GAC. Je ne sais pas quelle était la terminologie utilisée à l'époque, délégation, je ne sais pas. Donc je pense que ce serait très utile parce que je pense

à certaines questions qui sont liées au fait qu'une fois que l'on change un nom, on ne veut plus du nom précédent. Mais il pourrait y avoir d'autres circonstances où les gouvernements ou une certaine partie de la communauté souhaite maintenir l'ancien nom. Comment cela est considéré ? Est-ce que ce type d'aspects est considéré ? Ce serait intéressant de le savoir.

KATRINA SATAKI : Nous allons essayer de voir comment nous pouvons vous faire passer des informations sur la terminologie.

STEPHEN DEERHAKE : Une réponse rapide serait de dire que si le nom de pays est éliminé de la liste ISO alors qu'il a été utilisé pour plus de 30 ans, cela pose une situation particulière.

KATRINA SATAKI : La prochaine présentation est un petit peu plus technique, ce qui change un petit peu de ce que nous avons l'habitude de faire. Peter Van Roste travaille pour l'organisation européenne.

PETER VAN ROSTE : Je suis un avocat.

Il y a six mois, on m'a demandé de me pencher sur ce qu'on appelle DOH. Et je crois après avoir étudié cette question qu'il

s'agit d'un dossier extrêmement pertinent, y compris à la lumière du RGPD. Donc je suis ravi de pouvoir vous présenter très brièvement ce dossier. Ma présentation va soulever plus de questions que de réponses mais bien sûr, vous aurez des informations de contexte aussi.

Juste pour savoir, qui sait dans cette salle ce qu'est le DOH ? Très bien, c'est un public parfait. J'ai fait une présentation sur cela pendant cette réunion dans une salle plus petite.

Alors, voilà comment fonctionne aujourd'hui le système d'interrogation. L'utilisateur final interroge www.eu par exemple pour obtenir une réponse. C'est en général le système d'exploitation de votre ordinateur qui fait cela. À partir du moment où vous entrez dans le réseau, les ISP vont vous indiquer où vous pouvez résoudre vos interrogations ou vos requêtes. Ces ISP commencent à interroger la racine. C'est là où commence la recherche d'une réponse, où peut-on trouver une réponse à mon interrogation, dans ce cas www.eu. Le système de noms de racine donnera la réponse et c'est là que le cheminement commence. Vous comprenez quel est le principe, d'accord ? Je ne vais pas rentrer dans le détail.

Le serveur de l'ISP, le fournisseur d'accès internet, interroge le serveur racine de noms pour savoir où se trouve ce domaine de premier niveau. Et la réponse est une adresse IP. Tout cela est

visible. Et les requêtes envoient des textes en clair, donc des attaques de l'homme du milieu peuvent avoir lieu.

Qu'est-ce que le DOH ? C'est un protocole DNS sur HTTPS. C'est un protocole comme j'ai bien dit dans l'IETF qui résout les noms d'une manière légèrement différente à celle que je vous ai expliquée. Ce n'est pas votre ISP, votre fournisseur d'accès à internet, qui va résoudre le nom mais le navigateur qui le fera en coopération avec normalement un ou deux partenaires. On y reviendra.

Il y a peu d'organisations au monde qui peuvent fournir des services de résolution robustes et fiables pour toute la population. Et plus important ici, vous voyez quels sont les navigateurs du marché parce que ce sont les navigateurs qui prendront ces décisions de comment mettre en place le DOH. Le marché des navigateurs n'est pas si divers que cela. Cinq navigateurs constituent 93 % du marché. Et cela est une partie importante de l'histoire et on y reviendra plus tard.

Alors, à quoi ressemble DOH de l'extérieur ? Voilà DOH. Rien n'est visible entre l'utilisateur et la tierce partie qui va résoudre la requête. Si vous enlevez cela, alors vous utilisez le fournisseur d'accès mais il ne sera pas capable de voir quoi que ce soit parce que la réponse est chiffrée, donc c'est beaucoup plus sûr parce que personne ne peut intervenir dans ce trafic. Il fournit plus de

respect de la vie privée parce que personne ne peut savoir ce que vous recherchez, il n’y a pas de problème au niveau de la propriété intellectuelle, etc., donc il y a une protection de la vie privée accrue. Et comme cela fait partie de la couche HTTPS, il faut bloquer la couche HTTPS pour bloquer le trafic. Donc c’est un point très important. Cela ne peut pas être bloqué à moins que vous bloquiez HTTPS, et nous pensons que ce ne serait pas raisonnable.

Alors pourquoi le changement ? Le DOH cache le trafic DNS dans le trafic HTTPS, donc on ne peut pas le bloquer. On sait aussi qu’il y a des problèmes de sécurité. Le DNSSEC essaie de résoudre des problèmes liés aux attaques de l’homme du milieu mais ces solutions n’ont jamais pu attaquer ou aller au cœur du problème alors que cette solution DOH le fait. Et c’est chiffré.

Ce qui m’intéresse le plus, ce sont les aspects liés aux politiques. Du point de vue de la technique, DOH n’est pas controversé. On serait tous d’accord pour dire qu’en général, du point de vue technique, tout est positif. Mais la mise en œuvre de ce système pose des problèmes au niveau des politiques.

Voyons un petit peu qui pourrait être intéressé au DOH. Une grande partie de la communauté des utilisateurs. Pourquoi ? Parce que cela protège la vie privée, donc vous pouvez mieux vous fier sur les politiques en matière de vie privée de ce

résolveur comparé au FSI local. Donc les pirates, les journalistes sont intéressés aussi parce que leur trafic ne peut pas être bloqué.

Les fournisseurs de navigateur pourraient avoir un contrôle accru. Ils peuvent faire plein de choses avec. Les résolveurs sélectionnés, je vous ai donné un exemple, mais je ne peux pas les rendre coupables de quoi que ce soit, c'est une combinaison de Firefox, Mozilla et d'autres navigateurs, Cloudflare aussi. Ils obtiennent beaucoup de données. Ils promettent qu'ils ne vont jamais vendre ces données mais cela ne veut pas dire que ces données ne sont pas disponibles dans leur juridiction.

Alors qui déteste ce système ? Les utilisateurs qui n'aiment pas les points de contrôle central ou les utilisateurs qui font plus confiance à leur ISP ou FSI plutôt à une tierce partie. Si vous pensez que Google et Chrome ont 93 % du marché, ces requêtes sont résolues par Google, ce qui donnera à Google un contrôle accru sur un plus grand nombre de données.

Les FSI ou les ISP le détestent aussi. Pourquoi ? Parce qu'ils perdent contrôle sur le trafic de leur réseau. Ce contrôle est beaucoup plus difficile, à moins qu'ils bloquent le trafic HTTPS, ce qui voudrait dire que les utilisateurs ne seraient pas contents. Ensuite, ils vont perdre l'accès à beaucoup de données et ils ne peuvent plus protéger leurs utilisateurs. Et cela est une

inquiétude tout à fait pertinente parce que le trafic vers des logiciels malveillant ne pourra pas être filtré.

Les forces de l'ordre et les tribunaux, quand ils commencent à comprendre en quoi cela consiste, pourront ne pas être trop contents avec cela et des organisations comme l'Internet Watch Foundation ou les organisations qui fournissent des services de résolution à des fins scéniques. Aux États-Unis, il y a des organisations, des ISP qui offrent des options différentes. Vous voulez le DNS complet ou vous voulez un DNS qui prend soin de votre sécurité ? À ce moment-là, vous devez payer un petit peu plus.

Alors qui s'inquiète de ce système ? Il y a quelques semaines, il y a eu une réunion à Bruxelles du CERTS. Il n'y aurait pas de visibilité, c'est une inquiétude. Et ils s'inquiètent aussi des aspects liés à la vie privée, au RGPD, la vie privée des utilisateurs. Excusez-moi, c'était mon timer. Et il y avait également des questions techniques. Vous avez peut-être entendu parlé de la vue partagée, par exemple une compagnie peut avoir plusieurs ressources. Et en fonction que je sois à l'intérieur ou à l'extérieur d'un endroit donné, je pourrais accéder à différentes vues. Avec DOH, il n'y aura pas des requêtes à l'intérieur du réseau ; tout ira à Cloudflare. Firefox utilise le même internet que Chrome, ils répondent aux mêmes

requêtes de manière séparée ou avec le résolveur de leur choix, ce qui mettrait fin à l'universalité de l'internet.

Je pense que c'est le point clé. Nous n'en connaissons pas suffisamment par rapport à cette nouvelle technique. Je suis avocat, je suis assez conservateur, donc je suppose que le choix que les navigateurs vont faire ne sera pas dans notre intérêt mais dans leur intérêt. Donc je les encourage à commencer à aborder certains points critiques, à savoir l'option d'utiliser ou pas DOH. Si on utilise DOH, on pourrait choisir sur une liste de résolveurs. Par exemple l'Internet Watch Foundation pourrait avoir un résolveur où le résolveur sera placé en code dur. Voilà les questions qui sont tout à fait pertinentes.

Pour ce qui est de la juridiction... Une minute s'il vous plaît. Pour ce qui est de la juridiction, une cour allemande pourrait sortir une législation ou une décision qui pourrait affecter d'autres endroits.

Qu'est-ce qui se passe pour ce qui est de l'équilibre de pouvoir dans l'industrie? Bien sûr, on pourrait imaginer quelques résolveurs qui décident que c'est une bonne idée .amazon parce qu'Amazon est un des membres de leur groupe. Voilà un petit peu les inquiétudes par rapport à cette question.

Nous allons avoir moins de requêtes. Il n’y aura qu’une poignée de résolveurs qui pourraient être impactés par cette politique et qui pourraient affecter l’équilibre de l’écosystème.

J’espère avoir soulevé beaucoup de questions plutôt que des réponses.

KATRINA SATAKI :

Merci beaucoup. Est-ce qu’il y a des questions dans la salle ?

Excusez-moi, avant de passer aux questions, nous sommes un petit peu en retard mais nous avons encore une question que nous souhaitons vous adresser. Je vous propose d’aborder cette dernière question et ensuite, on répondra à vos questions. Est-ce que vous êtes d’accord ? Je vais expliquer quelle est cette dernière question que nous avons.

Nous avons reçu une demande. Nous savons qu’en général, vous vous réunissez le dimanche avec les SO et les AC. Nous avons reçu notre invitation pour mercredi parce qu’on sait que c’est le jour où les réunions avec les unités constitutives ont lieu. Nous avons discuté avec notre communauté pour voir si on pouvait changer ce jour et ils nous ont dit que très souvent, les ccTLD ne sont pas ici dimanche. Et ils viennent à la réunion mercredi et jeudi. Pour eux, ce serait mieux s’ils pouvaient venir ici vous

rencontrer pendant les journées où les membres de la ccNSO se réunissent.

Si ce n'est pas nécessaire que l'on soit dans la même salle quand vous avez la réunion avec le conseil de la ccNSO, il n'y aurait pas de problème. C'est une question pour que vous y réfléchissiez.

Désolée, maintenant, si vous voulez poser vos questions.

SRI LANKA :

Merci. Je voudrais savoir si ces résolveurs tiers qui seront affectés aux navigateurs vont communiquer avec les serveurs racine.

PETER VAN ROSTE :

Oui, effectivement, cela agira de manière presque identique. Je ne sais pas si Paul Hoffman est dans la salle. Il est l'un des auteurs de la version préliminaire et membre de Microsoft également. Paul m'a confirmé que la mise en œuvre technique est très simple, que cela ne change rien d'intégral, que ce n'est qu'une question d'ajouter une autre entité qui en fait envoie la requête à la zone racine.

KATRINA SATAKI :

Oui, j'ai un autre intervenant.

OLGA CAVALLI : Merci de cette explication, Peter, qui était très claire. Quelle est l'idée d'intégration avec la communauté pour ce groupe de travail pour la communauté de l'ICANN ? Donc je voudrais savoir quelle est votre idée par rapport aux résultats de cette présentation.

PETER VAN ROSTE : En fait, on fait attention à ce qui se passe et à l'impact que cela pourrait avoir dans l'environnement de l'ICANN, bien sûr. Donc on est en mode veille. On s'attend à avoir une discussion plus large en matière de politiques avec la communauté. Il y a d'autres aspects à discuter. Je pense que lors de cette discussion, il va falloir qu'il y ait des acteurs clés qui participent et qui essaient de trouver des réponses à nos questions. J'espère que cela sera l'un des sujets d'intérêt lors de la prochaine réunion, mais cela reste à voir.

KATRINA SATAKI : Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Moi aussi, je tiens à remercier Peter d'avoir soulevé cette question qui est si importante, d'attirer notre attention là-

dessus et d'expliquer ce sujet qui est tellement technique d'une manière tellement simple. C'était très clair, très bien compris. Nous vous en remercions. Au début de la présentation, je commençais déjà à penser à des questions mais à la fin de la présentation, j'ai trouvé que tout apparaissait sur la dernière diapositive. Malheureusement, ce sont des doutes que vous avez aussi, ce sont des questions qui n'ont pas été résolues mais en tout cas, c'est bien de voir que vous y réfléchissez et nous vous remercions d'attirer notre attention là-dessus.

KATRINA SATAKI : Y a-t-il d'autres questions ? Oui, bien sûr, allez-y.

PÄR BRUMARK : La présentation là-dessus sera disponible sur le site web de la ccNSO. Étant donné qu'il s'agit d'un sujet très important, il est très important que vous compreniez les implications que cela aura pour les forces de l'ordre, entre autres.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Katrina, nous allons effectivement regarder notre programme, voir notre ordre du jour, voir s'il est possible de participer à vos réunions. On a l'ALAC aujourd'hui, on a eu d'autres comités consultatifs qui sont venus nous voir dimanche. Donc on n'a pas

véritablement de motif fixe. On a quatre journées, on essaie de voir tout le monde. On essaiera de voir si on peut participer.

KATRINA SATAKI : Merci. Merci de nous avoir accueilli. On espère pouvoir échanger avec vous à Marrakech et ailleurs.

[Applaudissements]

PÄR BRUMARK : Et on essaiera de trouver la ccNSO ; je ne me trompe pas cette fois-ci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous allons continuer avec nos délibérations.

On s'excuse du retard qu'on prend. On attend tout juste que les collègues de l'ALAC nous rejoignent.

Merci à tous. Nous allons maintenant commencer notre réunion avec l'ALAC. Nous avons un ordre du jour très chargé. Et nos points de contact, Yrjö et le Portugal, nous avons Charlotte et Anna qui n'est pas là mais je la remercie du travail qu'elle a fait avec Charlotte pendant la période intersession pour la réunion d'aujourd'hui. Nous vous en remercions toutes les deux.

Maureen, je vous cède la parole ?

MAUREEN HILYARD : Je m’excuse profondément. On était occupés essayant de transmettre un message clair à l’équipe des finances. Et on a pris du retard, donc je m’en excuse. Je vous remercie du travail qui a été fait en notre nom par Yrjö et par l’équipe du GAC pour préparer cet ordre du jour qui est très bon, je dirais. Donc on est prêts à commencer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Maureen. Pendant que vous vous installez, je vais commencer par présenter l’ordre du jour. Le premier point à l’ordre du jour est une déclaration potentielle entre le GAC et l’ALAC sur le EPDP. Si j’ai bien compris, c’est Alan qui présentera cela ?

ALAN GREENBERG : Oui, effectivement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Très bien, allez-y.

ALAN GREENBERG : Il avait été suggéré il y a quelques semaines que nous pourrions travailler sur une déclaration conjointe. Et tant l’ALAC que le GAC connaissent à ce point-là l’histoire. On a eu une version

préliminaire du EPDP, on a eu une révision. Donc il y avait un rapport initiale puis une révision et on en est maintenant à la troisième révision.

On a entendu dire que vous pourriez considérer quelques modifications mineures. L'ALAC l'a vu, on n'en a pas discuté mais on ne s'attend pas à avoir beaucoup de polémiques de notre côté. Et on n'en a pas énormément d'autres à discuter. J'espère que l'on puisse avoir une déclaration qui soit acceptable pour nos deux comités vers la fin de la réunion et qu'on puisse la publier. Donc on espère avancer comme cela. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Alan. Je suis d'accord avec vous, on n'a pas eu non plus l'occasion de discuter des détails de la déclaration, pas ici lors des réunions du GAC en tout cas. La déclaration a été circulée mais on n'a pas eu le temps. Peut-être que cet après-midi, on pourra encore une fois se pencher sur les détails de la rédaction. J'ai déjà vérifié ce que nous avons fait par rapport à notre déclaration conjointe auparavant en ce concernant les barrières de participation à l'ICANN et nous avons tiré quelques points saillants qui ont été inclus dans notre communiqué et puis nous avons fait allusion à la déclaration à cette époque. Donc peut-être que les collègues du GAC pourraient avoir cette flexibilité de

ne pas voir à se sentir obligés à cosigner la déclaration. Peut-être que si ce n'est pas possible, on pourrait trouver une manière d'y faire allusion autrement. Y a-t-il des commentaires sachant qu'il nous reste toujours à discuter des détails de la déclaration, en principe s'il y avait des commentaires ? Est-ce que quelqu'un souhaiterait prendre la parole ? Autrement, nous tiendrons nos propres discussions et nous vous tiendrons au courant. Nous espérons que ce soit pareil du côté de l'ALAC.

Peut-être qu'on pourrait passer au deuxième point à l'ordre du jour concernant les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD et sur la question de savoir s'ils sont conformes avec la révision du CCT. Si je ne me trompe, c'est John qui s'occupera de cela ?

JONATHAN ZUCK :

Merci, merci de m'avoir parmi vous. Je sais que vous avez déjà discuté de la révision CCT et des recommandations qui y sont incluses. Vous en avez déjà discuté avec Maureen. Il y a une certaine controverse par rapport aux réactions du Conseil d'Administration et par rapport aux nouvelles manières de les aborder. Nous avons déjà commencé à nous réunir avec le Conseil d'Administration et il se pourrait qu'il y ait une réunion sur toutes les révisions, y compris l'ATRT2, pour essayer de trouver une manière plus stratégique d'aborder la question

sachant qu'il y a beaucoup de recommandations qui apparaissent en même temps. En fait, pour ce qui est de la révision du CCT vis-à-vis du Conseil d'Administration, il faudrait qu'on en discute.

Pour ce qui est procédures pour des séries ultérieures, c'est une question qui est probablement un peu plus compliquée parce que nous avons, en tant qu'équipe de révision du CCT, été en contact constant avec le groupe de travail responsable des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD et nous avons fait des propositions ou des recommandations qui sont acceptées. Donc en fait, il y a des points dans notre ensemble final de recommandations qui ne sont pas des surprises. On a été impliqués tout au long du processus, par exemple pour ce qui est du soutien des candidats, les questions liées aux évaluations de la priorité communautaire entre autres.

Donc tout au long du processus, il y a des points sur lesquels on a pu parvenir à des conclusions ensemble. Donc ils ont déjà commencé à travailler sur ces points-là sachant qu'on était d'accord sur les résultats. Pourtant, il reste toujours des questions qui n'ont pas été répondues, des questions à résoudre au sein de ce groupe de travail.

Donc je pense qu'ils commencent eux-mêmes à affronter la question des procédures pour des séries ultérieures et le fait que

les procédures ne soient pas la même chose que le groupe de travail sur les procédures. Et c'est quelque chose déjà à considérer. Donc au moment de déclencher le lancement des procédures pour des séries ultérieures, il faudra voir s'il est possible en fait de pouvoir conclure leurs travaux. Ils ont déjà commencé à voir que cela serait possiblement pas faisable. Ils ont déjà travaillé pendant quatre années et du point de vue d'un PDP de la GNSO, ils sentent en fait qu'il y a un sous-ensemble du travail qui a été complété qui devrait être remis et puis qu'il y aura un ensemble de travail qui devra être remis à plus tard. Donc en fait, vous voyez qu'il y a des points qui n'ont pas de corrélation forcément avec ce qui a été fait. Donc s'ils ne trouvent pas de solution à tout, on devra toutefois avancer sans qu'il y ait de réponse pour toutes les problématiques. Donc il faut apprécier le fait qu'il y a déjà un certain consensus avec la communauté sur certains points et qu'il faudra qu'ils créent un rapport sur le sous-ensemble de questions qui ont été résolues avec les recommandations pour que l'on continue de discuter de certaines questions, que l'on continue de travailler sur certains points avant qu'une série de procédures pour des séries ultérieures ne puisse avoir lieu. Donc certaines recommandations de la révision du CCT qui ont été remises au groupe de travail assez tard en termes relatifs et qui devaient être comprises dans l'étude de l'utilisation abusive devraient être reconsidérées. Donc on est près de la conclusion du travail

du EPDP, mais ils ne pourront pas je pense conclure leurs travaux comprenant toutes les recommandations. Donc il devrait y avoir des recommandations pour qu'il y ait plus de travail qui soit fait au niveau plus granulaire des processus de PDP plutôt que d'avoir un processus exclusif général qui est difficile à gérer.

Donc je pense qu'ils ont beaucoup travaillé pour essayer d'intégrer tous les commentaires qu'ils ont reçu pour apprécier toutes les recommandations. Il y a des acteurs au sein de ce groupe de travail qui sont assez motivés qui veulent avoir des séries ultérieures. Mais il y a une certaine reconnaissance, je pense, du fait qu'ils ne peuvent pas répondre à toutes les questions et qu'il faudrait avoir de nouveaux travaux qui sont des prérequis pour les prochaines séries.

Je voudrais que l'on échange de manière interactive mais je voulais également vous faire part de mon point de vue pour ce qui est du processus de définition des procédures pour des séries ultérieures.

ALAN GREENBERG :

J'ai une question Jonathan. Est-ce que cela implique qu'il y a plus de travail de politique à faire et qu'il faudrait qu'il y ait d'autres groupes qui soient convoqués pour travailler dessus ?

Ou alors sentez-vous qu'en fait ce qui n'a pas de résolution immédiate en fait devrait être remis à l'étape de mise en œuvre ?

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan de cette question. En fait, je n'ai pas suffisamment de clarté pour pouvoir y répondre définitivement. Mais je soupçonne qu'en fait, il y aura des PDP plus petits qui devraient avoir lieu avant que l'on puisse passer aux procédures pour des séries ultérieures. C'est mon point de vue en tout cas. Il faudrait qu'ils travaillent sur les recommandations qu'ils ont, qu'ils prennent déjà les résultats qu'ils ont pu avoir sachant qu'il y a une série de points sur lesquels il faudra continuer à travailler, sur lesquels il faudra essayer de parvenir à un consensus, que cela se fasse dans le contexte des politiques ou pas. Je ne sais pas exactement comment ça se divisera mais c'est ce que je pense par rapport à la situation et à l'avenir. Voilà ce que j'avais à dire sur certains PDP. On ne pourra pas avoir un grand PDP de quatre années mais il faudrait plutôt avoir des petits PDP. Voilà ce que je pense.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci John et merci Alan de cette question qui est fort intéressante. Y a-t-il d'autres questions dans la salle ? Bien. Autrement, nous vous remercions encore une fois, John.

Nous allons maintenant passer à la coopération entre le GAC et l'ALAC en matière de renforcement de compétences. Pua, vous voulez prendre la parole ? Pua des îles Cook, allez-y.

PUA HUNTER :

Merci Manal. Je suis la représentante des îles Cook. Bienvenue à l'équipe. Nous remercions les agents de liaison et nous remercions également Anna, Charlotte et Yrjö du travail fait pour l'élaboration de l'ordre du jour.

La coopération entre le GAC et l'ALAC en matière de renforcement de compétences est déjà passée par différentes discussions lors des réunions conjointes entre le GAC et l'ALAC depuis juin 2017 au cours des différentes réunions de l'ICANN depuis l'ICANN59 à Johannesburg.

Au départ, c'était initié à partir d'une déclaration assez élargie qui était contenue dans une déclaration assez large du GAC qui disait qu'il faudrait collaborer pour mieux desservir les régions faiblement desservies. Et lors de la réunion ICANN60 qui a eu lieu à Abu Dhabi, le GAC et l'ALAC ont discuté de la préparation d'une déclaration conjointe qui se concentrerait principalement sur la participation au processus de l'ICANN et l'élimination d'obstacles. Donc ici, cette déclaration est l'un des résultats de l'initiative de coopération. Et lors de l'ICANN61, le GAC et l'ALAC ont discuté et se sont concentrés sur cette déclaration générale

initiée auparavant pour travailler de manière coopérative pour améliorer la situation pour les régions faiblement desservies.

La déclaration GAC-ALAC de l'ICANN60 d'Abu Dhabi a été reprise se centrant sur la génération de participation inclusive, importante et éclairée à l'ICANN. On a donc créé l'initiative de renforcement des capacités pour les régions faiblement desservies de l'ICANN.

Lors de la réunion ICANN62 à Panama, le GAC et l'ALAC ont discuté de l'initiative de la transparence et de l'information de l'ICANN et de ce rapport avec la déclaration conjointe pour la suppression de barrières d'accès.

Lors de la réunion ICANN63 tenue à Barcelone, le GAC et l'ALAC ont accordé des déclarations conjointes pour habiliter la participation informée, éclairée et inclusive à l'ICANN. Cette déclaration conjointe a donc reflété les intentions de l'initiative de renforcement des compétences.

À la lumière de ce contexte, depuis ICANN59, on peut voir qu'il y a déjà cinq réunions de l'ICANN qui ont eu lieu. Et je pense qu'il est le moment maintenant de mettre sur pied tout ce qui a été discuté et que les déclarations qui sont contenues dans les communiqués du GAC depuis ICANN59 de juin 2017 à Johannesburg soient mises en œuvre.

Donc je propose que l'on crée ou que l'on établisse un groupe plus centré qui contient des représentants du GAC et de l'ALAC pour essayer de faire avancer l'initiative conjointe sur le renforcement des compétences dans le but de pouvoir intégrer différents parties prenantes pertinentes, de les réunir autour de ce groupe de travail et pour travailler sur des suggestions ou idées constructives qui nous permettent d'avancer dans ce domaine dès que possible. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Pua. Y a-t-il des réactions immédiates du GAC ou de l'ALAC ? Maureen ?

MAUREEN HILYARD : Merci. Pua, je vous remercie de ce contexte, cet aperçu du processus par rapport au travail conjoint entre le GAC et l'ALAC. J'apprécie cette occasion de pouvoir collaborer avec vous.

Depuis, nous avons désigné un nouveau coprésident de notre groupe de travail de renforcement des compétences, Joanna Kulesza qui est ici devant vous, qui nous expliquera rapidement quel est le plan stratégique que nous sommes en train de considérer de présenter. Il s'agit d'un plan qui intègre tout ce travail accompli avec le GAC.

JOANNA KULESZA :

Merci. Je m'excuse d'être en retard. Comme vous voyez, je suis nouvelle venue à la communauté mais je suis très enthousiasmée par le travail qui est fait ici.

J'ai beaucoup profité de l'ATLAS qui m'a été proposé pour renforcer les compétences à At-Large et j'espère pouvoir collaborer avec le GAC pour ce faire. Je célèbre cette initiative de créer un petit groupe ciblé. Notre plan pour ce qu'est du renforcement des compétences au cours de la prochaine année qui, nous savons déjà, pourrait durer un peu plus va se concentrer sur différents points.

À court terme, nous travaillons sur ce que nous appelons ATLAS III. Il s'agit donc de la troisième édition de notre sommet mondial d'ALS et de représentants des ALS. Cette année nous prévoyons accueillir 60 dirigeants communautaires à Montréal pour renforcer leurs capacités et pour leur apprendre à être de meilleurs dirigeants communautaires dans leur propre région. Dans ce sens, nous célébrons l'opportunité de former ces nouveaux dirigeants pour leur parler des régions faiblement desservies.

Notre deuxième but est de fournir des documents de renforcement de compétences, surtout au travers ICANN Learn mais non pas exclusivement. Nous avons une série d'initiatives et je serai contente d'échanger avec vous pour essayer de

trouver un moyen qui nous permette d'utiliser nos plans et nos initiatives de la meilleure manière et de manière à combiner nos efforts. ICANN Learn sera peuplé de ressources de différents types et nous accueillons cette possibilité de collaborer avec le GAC, de travailler ensemble et d'utiliser les compétences du GAC et de les proposer à la communauté de l'ALAC.

Notre troisième objectif principal est ce que nous appelons les questions urgentes. Cette partie de notre ordre du jour comprend le contact avec les cinq régions de l'At-Large pour essayer de comprendre quelles sont les questions d'intérêt dans chacune des régions, ce qui sera fait à travers une liste de questions urgentes. Ce travail a été conclu pour la plupart. Chacune des régions a une liste de sujets brûlants et chacune des régions reprend les sujets qui leur sont d'intérêt. La question des régions faiblement desservies apparaît dans toutes les régions. Il se pourrait que cela ait un sens différent pour nous. On vise maintenant à avoir une liste de sujets brûlants mondiale. Nous travaillons pour essayer de combiner tout cela puisque chaque région a ses propres sujets d'intérêts mais nous essayons et espérons pouvoir collaborer avec le groupe de travail sur les régions faiblement desservies pour pouvoir présenter cet ensemble de sujets qui sont d'intérêt.

Je suis contente de répondre à vos questions s'il y en avait. Voilà donc mon récapitulatif du travail qui a été accompli de notre côté.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Joanna, merci de soulever cette question auprès du GAC. J'espère qu'on pourra avoir une collaboration enrichissante pour tous.

J'ai Charlotte qui demande la parole. Allez-y.

CHARLOTTE :

Merci.

Merci Pua de cette proposition. J'ai des points à ajouter à ce qui a été dit, soulignant que l'objectif ici est d'avancer dans un sens particulier et d'avoir un groupe de membres de l'ALAC et du GAC qui pensent de manière similaire et qui visent à travailler dans la période intersession pour commencer à préparer l'ordre du jour de nos réunions conjointes, les séances plénières, les résultats potentiels. Nous souhaiterions commencer à considérer des sujets. Nous savons déjà qu'il y a des questions de renforcement de compétences qui nous sont communes, mais nous voudrions considérer les autres sujets qui sont communs au groupe de travail de chacun de nos comités. Nous espérons pouvoir reprendre ces discussions lors de la réunion de Marrakech. Mais

nous souhaiterions tout simplement signaler l'importance de la considération d'autres sujets et de leur application pratique.
Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Charlotte.

Yrjö, allez-y.

YRJÖ LÄNSIPURO : Merci Manal.

Il y a un autre aspect de notre coopération qui se renforce de plus en plus. Le GAC et l'ALAC sont les seules entités de l'ICANN qui sont présentes sur le terrain dans plus d'une centaine de pays. Dans le cas du GAC, je pense que vous en êtes à 170 à peu près. J'espère que dans ce processus, les représentants du GAC des différents gouvernements et les représentants de l'At-Large qui sont présents dans les mêmes pays pourront faire connaissance de leur homologue et s'entraider pour ce qui est des questions qui concernent l'ICANN. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Yrjö. Nous espérons voir plus de travail dans la période intersession comme le disait Charlotte. Et bien sûr, nous reviendrons là-dessus lors de la réunion de Marrakech.

Y a-t-il d'autres réactions immédiates, d'autres commentaires ?
Très bien.

Nous avons ensuite sur notre ordre du jour les réactions au discours prononcé par le président Macron lors du FGI de Paris.

GHISLAIN DE SALINS : Bonjour à tous, bonjour à nos collègues et amis de l'ALAC.

Mon collègue a partagé avec les membres du GAC la traduction en anglais du discours prononcé par le président Macron lors du FGI de Paris. C'est un long discours. J'espère que vous aurez l'occasion de le lire. Il y aurait eu une suggestion de l'ALAC de parler de ce discours car il y avait des éléments intéressants. Merci à l'ALAC de cette proposition. Je vais vous donner la parole après mais tout d'abord, je voudrais évoquer quelques éléments.

Il faut savoir que ce discours concernait la gouvernance de l'internet dans un sens général et non pas par rapport à la gouvernance de l'ICANN. Il y a eu également l'impact sur les réseaux sociaux et comment nous pouvons répondre aux défis que cela représente. Nous allons nous focaliser sur les points qui seraient intéressants pour le GAC et pour l'ALAC. À mon avis, il y a quelques éléments par rapport auxquels on pourrait discuter.

Tout d’abord, le besoin de repenser l’importance des parties prenantes tels que les utilisateurs finaux, les gouvernements qui doivent se réunir pour concevoir des règles qui soient équitables. Comme vous savez, hier, c’était le 30^{ème} anniversaire du www. Trente ans après la création du World Wide Web, la sécurité du web est sous attaque et cela a des conséquences sur le bien public. Il y a également les discours de haine, les fake news,... Il y a donc l’idée selon laquelle on ne peut plus se tromper au niveau des législations. Les parties prenantes doivent se réunir pour trouver des solutions.

Vous saurez que Tim Bernes-Lee a parlé des 30 ans du web et a lancé un processus pour concevoir un nouveau contrat pour le web, pour proposer de nouvelles règles pour les activités qui ont lieu sur internet. Nos amis de l’Allemagne font partie de cette initiative ainsi que d’autres organisations et entreprises. Ce serait également une piste à explorer.

Le gouvernement français a lancé au mois de novembre une initiative sur la sécurité du cyberspace qui a été soutenue par plusieurs organisations dont l’ISOC, pas encore l’ICANN mais qui sait, peut-être.

Il y a un autre élément important du discours dans le contexte de l’ALAC et du GAC, c’est des initiatives pour trouver des moyens de renforcer la coopération entre les parties prenantes.

La structure de l'ICANN est basée sur la structure du DNS, la GNSO, etc. Donc la question spécifique serait de savoir comment pouvons-nous collectivement inventer des mécanismes pour renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes, notamment du point de vue de l'ALAC pour pouvoir mieux participer à ces processus, et comment pouvons-nous nous assurer que ces processus aboutissent à des résultats.

Voilà les éléments que j'ai tiré de ce discours qui pourraient être intéressants. Et bien entendu, je serais ravi d'entendre vos commentaires ou vos retours.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Ghislain. Y a-t-il des commentaires ?

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup. Nous avons quelqu'un qui peut répondre à cela mais qui n'est pas présente ici. Mais nous avons Olivier Crépin-Leblond qui très gentiment s'est proposé pour répondre au nom de la personne qui n'est pas présente.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Maureen. On remplace un Français par un autre Français. Il y a dix minutes que j'ai appris que je devais la remplacer.

Bien sûr, j'ai entendu le discours du président Macron, j'étais dans la salle. Et je pense que l'ALAC en a parlé en interne, le comité d'At-Large en a parlé en interne. Et je pense que l'une des phrases qui fait partie bien sûr d'un discours de 75 minutes était celle qui disait : « Vous avez l'internet chinois d'un côté – c'est une paraphrase – et l'internet de la Californie de l'autre côté. » Et on sait que l'ICANN a son siège en Californie donc il y a eu des interrogations par rapport à ce que cette phrase voulait dire.

Or, nous avons eu des discussions en interne pour savoir si un certain degré de réglementation devrait être nécessaire et dans quelle mesure. Lorsqu'il s'agit des activités de l'ICANN, nous savons tous qu'il s'agit d'une organisation du secteur privé, que le GAC a sa place au sein de l'ICANN avec les statuts de l'ICANN. La question est de savoir s'il faut changer cela ou bien si ce discours affecte les activités de l'ICANN. Nous nous demandons en tant que groupe si le GAC en a parlé, en a discuté.

Nous avons commencé une discussion. C'était encore tôt. C'est le début d'un processus qui va se poursuivre. Nous comprenons très bien que le discours en lui-même à l'occasion du FGI était un coup d'envoi pour un processus plus long qui demanderait beaucoup d'études. Et notamment, nous en prenons acte. Mais la question est de savoir si le GAC en prend acte également. La question est de savoir si vous allez en parler, si vous allez aborder ces questions à l'avenir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Olivier. Nous n’avons pas eu l’opportunité d’en parler. Ce serait très difficile pour moi de parler au nom du GAC, mais la parole est à vous si vous avez des réactions immédiates.

S'il vous plaît, l'Argentine.

ARGENTINE :

Merci beaucoup Manal. Et merci d’avoir soulevé cette question qui est importante.

À plusieurs reprises, le GAC s’est penché sur des sujets similaires à ceux qui ont été abordés dans le discours du président Macron. Quand on parle du rôle des gouvernements dans une nouvelles série de nouveaux gTLD, notre avis adressé au Conseil d'Administration, la question de la responsabilité, certains gouvernements ont présenté des opinions divergentes par rapport au document qui avait été présenté à l’époque.

Bien sûr, ce serait intéressant que le GAC se penche sur cette question, cet important discours. Et il y aurait là un espace pour coopérer également ou pour discuter avec l’ALAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup.

Y a-t-il d’autres commentaires ? Yrjö.

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Manal.

Je pense qu'on pourrait conclure cette discussion avec une citation du discours du président Macron qui est une citation du Secrétaire général de l'ONU, Kofi A. Annan. Cette citation dit : « Pour pouvoir utiliser internet durant nos vies, on doit être aussi créatifs que ceux qui l'ont inventé. » Et je pense que c'est une citation tout à fait pertinente pour ce 30^{ème} anniversaire du web.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Yrjö.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Très bien. S'il n'y en a pas, merci beaucoup à tous.

Et nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour d'aujourd'hui, c'est un suivi sur la déclaration GAC-ALAC concernant la participation éclairée au processus de l'ICANN. Yrjö, souhaitez-vous prendre la parole ?

YRJÖ LÄNSIPURO :

Merci Manal.

La déclaration conjointe qui a été faite à l'occasion de la réunion d'Abu Dhabi a fait l'objet de plusieurs discussions et échanges

entre le Conseil d'Administration et l'ALAC. Et finalement aujourd'hui, nous pouvons dire que quelque part, nous avons accompli notre mission parce que le 27 janvier de cette année, le Conseil d'Administration a approuvé une résolution qui reconnaît cette initiative. Et nous attendons maintenant les résultats du Conseil d'Administration.

Un autre point de suivi, c'est quelque chose à laquelle a fait référence Pua Hunter. Elle a dit que la déclaration sera reflétée dans le travail que nous commençons dans la période intersession par rapport au domaine de renforcement des capacités. Je pense qu'on eut être satisfaits pour le moment avec le suivi qui a été fait de cette déclaration.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Yrjö.

Y a-t-il des commentaires de la part des collègues du GAC ?

MAUREEN HILYARD : Je voulais faire une déclaration de suivi par rapport à cette déclaration conjointe ALAC-GAC qui a été faite. Comme Yrjö l'a dit, le Conseil a appuyé cette déclaration et a demandé à l'organisation ICANN de s'assurer qu'un processus de

communication soit mis en place pour faire ce que nous voulions. Pour le GAC, nous pensions qu'il était important de nous assurer que nos membres individuels au sein de notre communauté puissent également bénéficier du même niveau de compréhension par rapport à ce que représentent les dossiers de politique dont nous discutons. Le travail que fait John en est un exemple et nous voulons d'autres voix qui puissent être exprimées dans le cadre de ce processus. Cela n'est pas possible à moins que l'on puisse comprendre de manière plus approfondie les enjeux de chacun de ces dossiers. Je suis donc satisfaite de dire que nous avons obtenu le soutien du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Maureen. Merci Yrjö. Nous pouvons bien évidemment travailler dans la période intersession à travers les points de contact – je vois que Pua acquiesce – pour pouvoir faire avancer les choses.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions avant de conclure ? Y a-t-il des observations ou des remarques finales ?
Très bien.

S'il n'y en a pas, merci encore. Merci beaucoup à tous, merci à nos points de contact. Pour les collègues du GAC, nous allons

reprendre nos activités à 13:30 pour finaliser notre communiqué, 13:30 ici dans la salle du GAC. Et bon appétit.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]